



L'année du **Code**

Rapport annuel 2003

franc jeu

2003. L'année du Code. L'année où le sport a plébiscité les valeurs et l'intégrité de compétitions justes, en défendant le talent, le courage et le dévouement sans pareil qui constituent les fondations de l'excellence sportive.

Conseil de l'AMA



Le Conseil de fondation de l'AMA réuni le 21 novembre 2003 à Montréal.



Sommaire

- 1 Message du Président: Richard Pound
- 3 Message du directeur général: David Howman
- 5 Conférence mondiale 2003 sur le dopage dans le sport
- 7 Convention de l'UNESCO
- 8 Rapport des bureaux régionaux
- 9 Programme des Observateurs Indépendants
- 10 Relations avec les partenaires
- 11 Sensibilisation des sportifs
- 13 Science et recherche
- 17 Programme de contrôles hors compétition
- 19 Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)
- 20 Rapport opérationnel
- 21 Contributions financières
- 22 Finances



Richard Pound

Message du

Président

Lorsque le rapport annuel 2002 de l'AMA a été rédigé, nous venions de terminer la deuxième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, à Copenhague (Danemark). Cet événement historique a influencé la plus grande partie du travail et des activités de l'AMA en 2003. Par conséquent, il était logique que notre deuxième rapport annuel se concentre sur cette Conférence et sur les nombreux changements qu'elle a entraînés au cours de l'année passée.

A la fin de la Conférence de Copenhague, 1200 participants de 101 nationalités ont approuvé le Code mondial antidopage à l'unanimité. Celui-ci, le premier document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et dans tous les pays, est désormais la pierre angulaire de la lutte contre le dopage dans le sport. Le fait qu'autant d'acteurs et de parties prenantes aient transmis à l'AMA des commentaires sur les versions préliminaires, participé au développement du Code, puis se soient réunis à Copenhague pour donner leur approbation finale, est une étape dans l'histoire de la lutte contre le dopage dont l'importance doit clairement être soulignée.

Dans mon discours d'introduction à Copenhague, j'ai insisté sur le fait que nous nous étions réunis à cette Conférence non pas pour échanger des considérations générales, mais pour prendre des mesures concrètes afin de faire avancer la lutte contre le dopage dans le sport. Je suis heureux de pouvoir remarquer aujourd'hui que les partenaires de l'AMA ont pris ces mesures nécessaires et se sont engagés activement, non seulement lors de la Conférence, mais aussi depuis l'approbation du Code. Comme vous pourrez le constater au fil des pages de ce rapport annuel, le mouvement sportif a avancé à un rythme extrêmement rapide dans le processus d'acceptation formelle et de mise en place du Code. A la fin de l'année, presque toutes les Fédérations internationales de sports olympiques et un nombre considérable de comités nationaux olympiques et d'agences nationales antidopage avaient formellement accepté le Code. Certains avaient même déjà modifié leurs règles et règlements afin de les mettre en conformité avec le Code.

Le Comité international olympique (CIO) a accepté le Code et amendé la Charte olympique lors de sa session de juillet à Prague, pour refléter une fois encore sa position de leader dans la lutte contre le dopage dans le sport. Ainsi, à partir des Jeux olympiques de 2004, le respect du Code sera obligatoire pour tous les membres du Mouvement olympique. De plus, tout sport n'ayant pas accepté et mis en place le Code ne pourra pas entrer dans le programme des Jeux ou s'y maintenir. Cette adhésion sans précédent aux principes du Code démontre l'engagement du CIO en matière de franc jeu.

Les gouvernements ont eux aussi été impressionnants dans leur engagement à mettre en place le Code le plus rapidement possible. De nombreux gouvernements ne pouvant être liés juridiquement par un document non gouvernemental tel que le Code, ils ont demandé à l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de préparer une Convention internationale contre le dopage dans le sport, qui doit leur permettre de reconnaître formellement le Code. Ceux d'entre vous

Si 2003 a été l'année où le Code est devenu réalité, 2004, l'année de sa mise en place, devrait être celle où le visage du sport a changé à jamais. Je me réjouis, comme vous, j'en suis certain, de vivre le début de cette nouvelle ère pour le sport.

qui sont familiers avec ce genre de Conventions savent que la préparation et l'approbation de ces documents prennent des années, parfois même des décennies. Mais l'UNESCO et les gouvernements se sont entendus pour que cette Convention soit mise en place en deux ans. La Convention sera finalisée selon les procédures de l'UNESCO avant octobre 2005. Les gouvernements auront mis en place le Code par ce biais avant les Jeux olympiques d'hiver de 2006. Cette évolution rapide est un signe fort de l'action des gouvernements et ne devrait pas laisser de doute sur l'engagement des leaders du monde à débarrasser le sport du dopage.

L'AMA, bien sûr, a également vu ses propres responsabilités augmenter avec le Code. En 2003, l'Agence est devenue responsable de la préparation et de la publication de la Liste des substances et méthodes interdites. Nous avons mis en place des mesures et procédures pour accréditer les laboratoires, et préparé des standards pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). Nous avons réalisé le plus grand nombre de contrôles du dopage depuis la création de

l'Agence, et sensibilisé les sportifs aux dangers du dopage par le biais de notre programme de sensibilisation. Nous avons continué d'amener de la transparence dans les contrôles du dopage au travers de notre programme des Observateurs Indépendants, et nous avons intensifié nos contacts avec nos partenaires dans les différentes régions du monde en ouvrant deux nouveaux bureaux régionaux. Vous pourrez en apprendre davantage sur toutes les activités de l'AMA dans les pages suivantes.

Mais notre travail ne fait que commencer. En 2004, nous commencerons à superviser et à surveiller le respect du Code. Nous mettrons en place un système de gestion antidopage qui améliorera la planification et la coordination des contrôles des sportifs au niveau international. Et nous ferons tout notre possible pour aller à la rencontre du plus grand nombre de sportifs et pour leur faire comprendre qu'ils peuvent être des vainqueurs sans devenir des tricheurs.

Le rapport du directeur général détaillera ci-après le travail quotidien de l'AMA, mais j'aimerais attirer votre attention sur un changement majeur dans l'équipe de l'Agence en 2003. David Howman a en effet succédé en août à Harri Syväsalmi au poste de directeur général. Harri, qui a fidèlement servi l'organisation depuis sa création, a guidé l'AMA à travers ses premières années de vie. Il a décidé de retourner dans son pays, la Finlande, et David Howman a accepté de le remplacer et de guider l'Agence à travers une nouvelle série de défis. Je veux profiter de cette occasion pour remercier Harri pour tout le travail qu'il a réalisé en aidant l'Agence à se mettre sur pied, et, au nom de tous ses amis de l'AMA, je lui souhaite plein succès pour l'avenir.

Si 2003 a été l'année où le Code est devenu réalité, 2004, l'année de sa mise en place, devrait être celle où le visage du sport a changé à jamais. Je me réjouis, comme vous, j'en suis certain, de vivre le début de cette nouvelle ère pour le sport. 



David Howman

Message du

Directeur Général

La Conférence mondiale sur le dopage dans le sport a marqué pour le sport un nouveau départ dans la lutte contre le dopage. Les jours précédant la Conférence et les mois qui l'ont suivie ont encore ajouté aux défis d'une année stimulante, au cours de laquelle l'équipe de l'AMA a travaillé fort pour s'assurer que nos activités satisfassent les attentes de nos partenaires et que l'introduction du Code mondial antidopage soit préparée adéquatement.

Vous en apprendrez davantage sur les activités de l'AMA en 2003 dans les pages suivantes. J'aimerais cependant mettre en évidence certaines de nos réalisations les plus significatives. Nous avons travaillé avec nos partenaires sur l'acceptation et la mise en place du Code. Nous avons bénéficié d'un soutien important du Comité international olympique (CIO), qui a notamment amendé la Charte olympique en juillet pour rendre l'adoption du Code obligatoire pour les sports désirant participer aux Jeux olympiques. Le Comité international paralympique s'est également engagé activement dans la mise en place du Code. Nous avons multiplié les contacts avec les Fédérations internationales, les agences nationales antidopage, les comités nationaux olympiques et d'autres organisations sportives afin de les aider à mettre leurs propres règles en conformité avec les règles du Code. Nous avons préparé des règles modèles pour assister les Fédérations internationales dans ce processus. La vitesse avec laquelle nos partenaires ont accepté le Code et le travail important qu'ils ont réalisé pour s'assurer que ses principes soient mis en place ont été particulièrement encourageants pour nous.

De même, nous avons travaillé main dans la main avec les gouvernements, qui ont pris la décision remarquable de préparer, sous l'égide de l'UNESCO, une Convention internationale contre le dopage dans le sport. Cette Convention doit être en place avant les Jeux olympiques d'hiver de 2006. Après un démarrage difficile dans le versement de leurs contributions financières à l'AMA, et après un appel - bien reçu - à davantage d'engagement et de ponctualité, les gouvernements ont fait des efforts considérables pour remplir à temps leurs engagements financiers envers l'Agence. Des ajustements importants ont été effectués au niveau de nos activités et du personnel de l'AMA afin de garantir une gestion prudente, et, à la fin de l'année, notre capital avait été reconstitué. Cette évolution, de même que l'effort des gouvernements de verser leurs contributions à temps, confirme la volonté des gouvernements de s'engager.

Les avancées scientifiques seront toujours importantes pour démasquer les tricheurs. C'est pourquoi nous avons poursuivi notre important travail de recherche et investi 2,1 millions US\$ supplémentaires dans ce domaine en 2003. Nous encourageons maintenant les équipes de recherche financées par l'AMA à se mettre dans la peau des tricheurs afin de trouver les meilleurs moyens d'attraper ces derniers. La mise en place rapide d'un test de détection du nouveau stéroïde à structure modifiée THG en 2003 par le laboratoire de Los Angeles prouve que les investissements en matière de recherche (en l'occurrence, des fonds de l'Agence antidopage des États-Unis - USADA) sont payants. La coordination et le financement bien ciblé continueront d'être des priorités pour l'AMA.

Nous sommes une nouvelle fois très reconnaissants envers les nombreux membres de nos comités scientifiques d'avoir accepté de donner du temps et de partager leur expertise bénévolement pour aider à remplir les tâches confiées à l'AMA par le Code. Désormais, le processus d'accréditation et de réaccréditation des laboratoires est une responsabilité de l'AMA. Pour la première fois, en octobre 2003, l'AMA a publié la Liste des substances et méthodes interdites, une tâche auparavant assumée par le Comité international olympique. L'Agence a également publié trois autres standards internationaux liés aux contrôles, aux laboratoires et à la mise en place d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) harmonisées dans tous les sports et dans tous les pays. Ces standards sont des

En septembre, nous avons tenu une réunion importante de notre Comité exécutif afin de déterminer des stratégies adéquates suite à l'introduction du Code. Cette discussion stratégique était nécessaire pour pouvoir inclure les nombreuses tâches confiées à l'AMA par le Code et trouver un équilibre avec les autres activités, et pour pouvoir en fin de compte planifier et budgéter les activités au cours des prochaines années. Les membres du Comité exécutif se sont entendus pour placer la priorité sur la recherche et l'éducation.

En 2003, nous avons étendu notre programme de sensibilisation des sportifs et envoyé des équipes à davantage de manifestations multirégionales et multisports. Nous avons

devraient nous permettre de mieux servir nos partenaires sur une base plus globale. Je suis heureux que nous ayons pu engager des personnes très compétentes pour diriger ces bureaux, et j'encourage toutes les personnes ayant des questions ou des commentaires dans ces différentes régions à contacter les nouveaux bureaux de l'Agence.

Je veux également profiter de cette occasion pour remercier les membres du personnel de l'AMA pour tout le travail qu'ils ont réalisé en 2003. Je suis parfaitement conscient que, sans leur dévouement, rien n'aurait été possible. Nous avons réuni un groupe de personnes de 17 nationalités qui apportent à l'Agence leur expérience et leur expertise. Je tiens également à

La vitesse avec laquelle nos partenaires ont accepté le Code et le travail important qu'ils ont réalisé pour s'assurer que ses principes soient mis en place ont été particulièrement encourageants pour nous.

éléments obligatoires du Programme mondial antidopage, et nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à leur préparation et nous ont fait profiter de leur expertise au cours des différentes phases de consultation et de préparation.

Nous avons par ailleurs continué de mener notre programme de contrôles hors compétition ciblés pour les Fédérations internationales. Ce programme est l'une des pierres angulaires de l'Agence depuis sa naissance. L'AMA a financé en 2003 le plus grand nombre de contrôles effectués depuis sa création, y compris des contrôles sanguins, et nous avons travaillé de manière à nous assurer que ces contrôles étaient bien ciblés. Mais il est important que les contrôles réalisés par l'AMA ne fassent que compléter ceux effectués par les organisations sportives, et nous continuerons d'aider nos partenaires à établir des programmes de contrôle efficaces dans le monde entier.

notamment envoyé une équipe composée d'experts locaux aux Jeux africains, au Nigeria. A cette occasion, les sportifs et autres participants ont pu adresser leurs questions et inquiétudes en matière de lutte contre le dopage à ces experts locaux et aux représentants de l'AMA. Nous avons également publié un " Guide du sportif " afin de mieux expliquer le processus de contrôle du dopage. Notre comité " Éthique et Éducation " est désormais présidé par le nouveau représentant des États-Unis au Conseil de fondation, Scott Burns, et je ne doute pas que ce dernier saura guider nos activités en matière d'éducation de façon très compétente dans les mois à venir.

Sur le plan opérationnel, nous avons ouvert deux nouveaux bureaux régionaux, qui nous permettront d'avoir des contacts plus soutenus avec nos partenaires dans les différentes régions du monde. Notre bureau de Tokyo sera chargé de la région Asie/Océanie, et celui du Cap, du continent africain. Avec notre troisième bureau régional basé à Lausanne, ces cellules

remercier notre président pour les efforts qu'il a déployés afin de maintenir un haut niveau de qualité et d'intégrité dans notre travail. Cela a été un privilège de travailler avec lui, ainsi qu'avec tous les membres du Conseil de fondation, durant cette année. Cependant, ce n'est pas le moment de nous reposer sur nos lauriers, et nous devons non seulement assumer les nouvelles responsabilités et mener à bien les nouvelles tâches qui nous ont été attribuées par le Code, mais aussi nous employer à répondre aux attentes de nos partenaires et du public. Nous travaillerons dur en 2004 pour être à la hauteur de ces attentes, et pour que notre travail soit marqué du sceau de la qualité, de la transparence et de l'intégrité.

Nous nous réjouissons de vivre la première année du Code. De nombreux défis nous attendent, mais je crois que la société nous encourage de plus en plus clairement à réduire l'écart dans la lutte contre le dopage, et que ce changement de perception sociale du dopage nous aidera à empêcher la triche dans le sport. ■

Deuxième

Conférence mondiale

Le Code devient réalité

2003 a débuté pour l'AMA par la préparation de la deuxième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Cet événement crucial allait devenir l'événement principal de l'année non seulement pour l'Agence, mais pour la lutte contre le dopage en général.

Au cours des deux premiers mois de l'année, des organisations sportives, des gouvernements, des sportifs et de nombreuses autres parties prenantes ont fait part de leurs commentaires sur la deuxième version du Code mondial antidopage. Ce document, qui harmonise les règles liées au dopage dans tous les sports et dans tous les pays, a fait ensuite l'objet de quelques nouveaux changements avant d'être présenté dans sa troisième version aux délégués présents à la Conférence mondiale.

L'intérêt suscité par cette Conférence a été considérable. L'AMA a reçu des centaines de commentaires officiels au sujet des deux premières versions du Code. Plus de 22,000 copies du document ont été téléchargées du site Internet de l'AMA avant la Conférence.

Cet intérêt n'a fait que croître après l'ouverture de la Conférence. Le 3 mars 2003, près de 1,200 participants se sont réunis à Copenhague (Danemark), pour





L'intérêt suscité par cette Conférence a été considérable. L'AMA a reçu des centaines de commentaires officiels au sujet des deux premières versions du Code. Plus de 22'000 copies du document ont été téléchargées du site Internet de l'AMA avant la Conférence.

approuver le Code. 101 nationalités, 35 Fédérations internationales de sports olympiques, 80 gouvernements et 120 médias étaient représentés.

Le dernier jour de la Conférence, le Conseil de fondation de l'AMA a adopté le Code à l'unanimité. Les délégués ont également adopté une Résolution de la Conférence désignant le Code comme la base de la lutte contre le dopage dans le sport. Afin de montrer leur soutien au Code, les gouvernements ont rédigé une Déclaration (la

"Déclaration de Copenhague contre le dopage dans le sport"), signée sur place par les représentants de 51 pays. Par cette Déclaration, les gouvernements ont voulu signaler leur soutien à l'AMA et au Code, et se sont engagés à accepter formellement celui-ci au travers d'une Convention internationale avant les Jeux olympiques d'hiver de 2006.

En mars, le Code mondial antidopage est devenu réalité.

Les progrès réalisés depuis lors dans l'acceptation et dans

la mise en place du Code ont été remarquables. Le Comité international olympique (CIO) a accepté le Code lors de sa session de juillet et a modifié sa Charte olympique en reflétant les paroles du président du CIO Jacques Rogge lors de la Conférence : il n'y aura pas de place aux Jeux olympiques pour les sports qui n'acceptent pas le Code.

Avant la fin de l'année, la plupart des Fédérations internationales avaient accepté le Code, en s'engageant par ailleurs à mettre en place ses règles avant les Jeux olympiques d'Athènes en 2004. Trois Fédérations - la Fédération internationale de natation (FINA), l'Union internationale de biathlon (IBU) et la Fédération internationale de ski (FIS) - avaient même déjà changé leurs propres règles pour les mettre en conformité avec le Code.

Le Code et les standards internationaux sont entrés en vigueur le 1er janvier 2004.

Pour leur part, les gouvernements ont maintenu leur promesse d'accepter le Code plus tard. A la fin de l'année 2003, 93 gouvernements avaient signé la Déclaration de Copenhague. En outre, le processus de création d'une Convention internationale contre le dopage dans le sport sous l'égide de l'UNESCO - l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - était en bonne voie. Cette Convention permettra aux gouvernements d'accepter formellement le Code.

L'AMA présentera un rapport initial sur l'état des acceptations et de la mise en place du Code par les organisations sportives à son Conseil de fondation en juin 2004. Ce rapport sera ensuite transmis au CIO. 

Convention de

l'UNESCO

Vers un Code pour tous les pays

Durant l'année 2003, l'AMA a participé aux travaux de préparation de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Ceux-ci sont effectués sous l'égide de l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

De nombreux gouvernements ne pouvant être liés juridiquement par un document tel que le Code mondial antidopage, produit par une organisation non gouvernementale, la Table ronde des ministres et hauts responsables de l'Éducation physique et du Sport de 103 pays, qui s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris en janvier 2003, a recommandé l'élaboration par cette organisation d'une Convention internationale contre le dopage. Les représentants des pays membres de l'UNESCO se sont exprimés unanimement et avec

enthousiasme en faveur de cette proposition lors de la Conférence générale de l'organisation, en octobre 2003.

Cette Convention, la première de portée universelle consacrée au dopage dans le sport, doit permettre aux États d'accepter les principes du Code, de formaliser la reconnaissance de l'AMA et de ses responsabilités, et d'intensifier leur collaboration en matière de lutte contre le dopage.

Un groupe de travail a été constitué par le directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, qui l'a chargé de rédiger une première version du texte. Celle-ci a été discutée lors de la réunion d'experts organisée par l'UNESCO en janvier 2004. A cette occasion, un groupe de rédaction composé de trois représentants de chaque région UNESCO a été constitué. Les versions

intermédiaires du document seront présentées, discutées et amendées au cours des prochains mois au sein des différentes instances de l'UNESCO, y compris le MINEPS IV regroupant les ministres et hauts responsables de l'éducation physique et du sport.

L'AMA continuera de jouer un rôle consultatif dans le cadre de la préparation de la Convention durant les prochains mois. L'objectif est de présenter le texte final de la Convention à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO en automne 2005, ce qui laissera du temps aux gouvernements pour signer et ratifier la Convention et pour formellement reconnaître le Code avant le délai des Jeux olympiques d'hiver de Turin en février 2006. 

Cette Convention, la première de portée universelle consacrée au dopage dans le sport, doit permettre aux États d'accepter les principes du Code, de formaliser la reconnaissance de l'AMA et de ses responsabilités, et d'intensifier leur collaboration en matière de lutte contre le dopage.

L'AMA se globalise

De nouveaux bureaux régionaux diffusent le Code dans le monde



L'AMA a ouvert deux nouveaux bureaux régionaux en 2003, remplissant ainsi le mandat que lui avait attribué son Conseil de fondation d'avoir une représentation dans différentes régions du monde. Quand le Conseil de fondation de l'Agence a décidé en 2001 de déplacer le bureau principal de Lausanne à Montréal, ses membres ont également convenu qu'il était important que des bureaux régionaux soient établis dans d'autres régions du monde pour mener à bien la mission de l'AMA. Ainsi, une structure réduite a été maintenue à Lausanne.



En novembre 2003, l'AMA a ouvert deux bureaux dans d'autres régions du monde. Le bureau de Tokyo (Japon) sera chargé de la région Asie/Océanie, et celui du Cap (Afrique du Sud), du continent africain. Les bureaux régionaux partagent un certain nombre de tâches et de responsabilités : établir et maintenir des contacts avec les partenaires dans leur région; promouvoir l'AMA et sa mission; fournir des informations aux médias et au public; et coordonner des projets liés à l'éducation et à la communication, par exemple.



Le bureau de Tokyo est dirigé par Kazuhiro Hayashi, ancien conseiller du cabinet du Premier Ministre japonais. Une assistante, Chiho Miki, a été engagée en janvier 2004. L'une des premières tâches du bureau de Tokyo à la fin de l'année 2003 a été de contacter les

gouvernements de la région asiatique, non seulement pour diffuser le message antidopage de l'AMA, mais aussi pour coordonner la lutte contre le dopage au plan régional et régler le financement continental de l'Agence. Une réunion intergouvernementale asiatique était prévue en avril 2004 pour discuter de ces sujets.

Le bureau africain, dirigé par Rodney Swigelaar - ancien conseiller en matière de questions liées au dopage au sein du ministère sud-africain des Sports, a les mêmes responsabilités. Rodney Swigelaar a été actif avant même l'ouverture officielle du bureau. En octobre 2003, c'est lui qui a réuni une équipe de sensibilisation composée essentiellement d'experts locaux pour se rendre aux Jeux africains à Abuja (Nigeria). Ce fut la première fois que la mise sur pied d'une équipe de sensibilisation était coordonnée à l'extérieur du bureau de Montréal. Rodney Swigelaar entretient également des contacts fréquents avec les membres du Conseil suprême du sport en Afrique pour diffuser le message de l'antidopage et encourager une plus grande coordination régionale en matière de lutte contre le dopage dans le sport.

Le gouvernement sud-africain a accepté de prendre en charge tous les frais liés au bureau du Cap durant sa première année de fonctionnement. 

Programme des

Observateurs

Indépendants

Des experts bénévoles assurant un contrôle du dopage juste et équitable

Introduit lors des Jeux olympiques d'été de 2000 à Sydney, le programme des Observateurs indépendants vise à s'assurer que les procédures de contrôle du dopage soient effectuées dans les règles de l'art et de manière objective. Une équipe d'experts est envoyée sur place et observe tous les stades de la procédure de contrôle, avant d'émettre des recommandations sur d'éventuelles améliorations à apporter dans un rapport publié par la suite.

Le programme des Observateurs Indépendants (OI) de l'AMA a été présent à quatre grandes manifestations sportives internationales en 2003:

- Championnats du monde de ski nordique, du 18 février au 1er mars 2003 à Val di Fiemme (Italie)
- Tour de France cycliste, du 5 au 27 juillet 2003

- Championnats du monde juniors de football, du 28 novembre au 15 décembre 2003, à Dubai (Émirats Arabes Unis)
- Finale de la Coupe Davis de tennis, du 28 au 30 novembre 2003, à Melbourne (Australie)

En 2003, l'AMA a restructuré son équipe de volontaires pour son programme des OI. En fonction de leur expérience respective, les membres du groupe sont désormais classés dans différentes catégories d'experts : collecte des échantillons, juridique, médical, laboratoire, contrôle du dopage et représentant des

athlètes. Ces nouveaux critères d'appartenance assurent une continuité et une rotation au sein de l'équipe des OI. Par ailleurs, plusieurs de ces experts ont été nommés chefs d'équipe.

Tous les rapports des missions des Observateurs Indépendants peuvent être consultés sur le site Internet de l'AMA, à l'adresse: www.wada-ama.org.

Relations avec les

partenaires

L'acceptation et la mise en place du Code mondial antidopage ont engendré un travail important pour l'AMA en terme d'information, de contacts réguliers avec les différents partenaires et parties prenantes afin d'expliquer le Code, de répondre aux questions et soucis des différents partenaires et de les aider dans la mise en place du Code.

Ainsi, l'AMA a eu en 2003 de nombreuses réunions avec les Fédérations sportives internationales et diverses autres organisations du monde sportif pour les aider à mettre leurs propres règles et règlements en conformité avec les articles obligatoires et les autres principes du Code.

En parallèle, l'Agence a collaboré activement avec les gouvernements afin de les encourager à signer la Déclaration de Copenhague contre le dopage dans le sport, avec l'aide de membres de ses comités et d'autres relais. L'AMA a été présente dans plusieurs réunions intergouvernementales et

dans différentes enceintes internationales telles que l'UNESCO, où une Convention internationale contre le dopage est en préparation (voir page 7).

Afin de diffuser le message de l'antidopage à plus grande échelle et d'intensifier les contacts avec ses partenaires dans les différentes régions du monde, l'AMA a également ouvert deux bureaux régionaux en novembre 2003 à Tokyo (Japon) et au Cap (Afrique du Sud), qui s'ajoutent à celui de Lausanne (Suisse), en fonction depuis plusieurs années (voir page 8).

Pour optimiser la diffusion de son message, l'AMA a, dans le même ordre d'idées, rebaptisé sa lettre d'informations trimestrielle. "WADA News" est devenu "Franc Jeu" et a changé de graphisme. Cette publication met toujours en évidence le travail que l'Agence effectue avec ses partenaires en faveur d'un sport sans dopage, mais d'une manière qui répond davantage aux besoins et aux intérêts des lecteurs.

Un Code renforcé par le partenariat et la communication

Outre ses missions de sensibilisation, l'AMA a également continué de produire des publications destinées en premier lieu aux sportifs. " Passeport de l'athlète ", créé en 2002, se concentre toujours sur des questions importantes pour les sportifs dans le domaine de la lutte contre le dopage, telles que les suppléments alimentaires, le développement du Code et la Liste des substances et méthodes interdites. L'Agence a par ailleurs publié pour la première fois en 2003 un " Guide du sportif " destiné à expliquer le rôle de l'AMA et le processus de base pour le prélèvement d'échantillons effectué par les organisations antidopage en conformité avec le programme de contrôles de l'AMA, et préparé un livret contenant la Liste 2004 des substances et méthodes interdites.

Toutes ces publications peuvent être consultées sur le site Internet de l'AMA (www.wada-ama.org). Celui-ci, après avoir été entièrement renouvelé au début de l'année 2003, a vécu en janvier 2004 un autre remodelage plus léger au niveau du graphisme, et compte désormais de nouvelles rubriques qui visent à rendre son utilisation plus pratique et plus conviviale. ■

L'AMA a eu en 2003 de nombreuses réunions avec les Fédérations sportives internationales et diverses autres organisations du monde sportif pour les aider à mettre leurs propres règles et règlements en conformité avec les articles obligatoires et les autres principes du Code.

Sensibilisation des

sportifs

Diffuser le message de l'antidopage en sensibilisant les sportifs

L'éducation et la sensibilisation sont restées des priorités absolues pour l'AMA en 2003. Le programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA s'est étendu pour continuer à répondre dans le monde entier aux besoins des sportifs, des officiels et du personnel d'encadrement en matière d'antidopage.

Le programme de sensibilisation de l'AMA vise à sensibiliser et à éduquer les sportifs, tout en leur donnant la possibilité de rencontrer des experts de la lutte contre le dopage qui peuvent répondre à leurs questions et inquiétudes. Un " quiz " interactif permet aux participants de tester leurs connaissances et d'en apprendre davantage

sur l'antidopage d'une manière ludique. Les joueurs qui réussissent un bon score reçoivent un cadeau, ce qui ajoute généralement à leur intérêt et à leur enthousiasme.

Le programme de sensibilisation se concentre avant tout sur des manifestations multisports internationales. L'équipe de l'AMA - composée généralement d'employés de l'Agence, d'experts de l'antidopage et de sportifs de la région remplissant une fonction de modèles - installe un stand et des drapeaux dans le village des athlètes. En 2003, ce programme a permis à l'AMA d'interagir avec des milliers de sportifs et leur entourage.

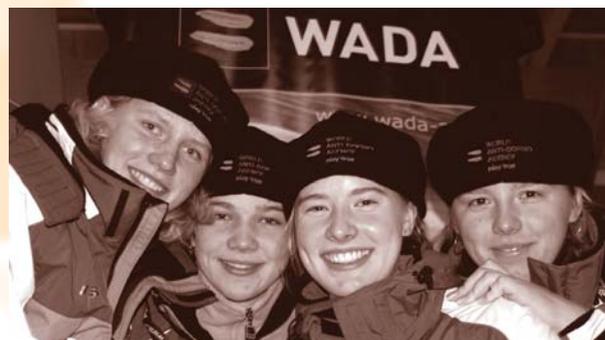
Le programme de sensibilisation a commencé l'année 2003 à Sydney, à l'occasion du Festival olympique australien de la jeunesse, puis s'est déplacé à Bled (Slovénie) pour le Festival olympique de la jeunesse européenne. Pour la première fois, une représentante de l'AMA s'est rendue au tournoi de tennis de Wimbledon (Angleterre) en juin.

En juillet, une équipe de sensibilisation de l'AMA a voyagé à Fidji pour participer aux Jeux du Pacifique Sud, où plus de 4000 sportifs de 22 pays étaient réunis. De même, en août, le programme a pris part aux Jeux panaméricains en République dominicaine. De nombreux athlètes parmi les



5000 participants se sont rendus sur le stand de l'AMA, situé dans le village des athlètes à Saint-Domingue. Ceux-ci ont eu la possibilité de jouer au "quiz" sur le dopage, l'un des éléments clés du programme de sensibilisation de l'Agence, et de poser des questions sur le dopage dans le sport.

Enfin, en octobre, un représentant du bureau régional africain de l'AMA et des experts de la région se sont rendus à Abuja (Nigeria) à l'occasion des Jeux africains. Lors de cette manifestation, plus de 3000 sportifs ont signé une bannière montrant leur engagement en faveur d'un sport sans dopage.



En 2003, l'AMA a également développé davantage le matériel de sensibilisation utilisé en traduisant son "quiz" sur le dopage et en produisant de la documentation en cinq langues (allemand, anglais, espagnol, français et italien). L'Agence a par ailleurs publié son premier "Guide du sportif", une publication appelée à devenir annuelle.

Des représentants du programme de sensibilisation de l'AMA participeront à différentes manifestations en 2004, notamment aux Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes (Grèce). ■



Science

Le travail scientifique de l'AMA a suivi deux voies principales en 2003: l'Agence a continué de financer des projets de recherche dans des domaines prioritaires définis par son Comité exécutif tout en mettant en place des standards et procédures définis dans le Code mondial antidopage.

Recherche

L'AMA a continué de financer des projets de recherche dans cinq domaines définis comme prioritaires par l'Agence. Ces cinq domaines sont:

- Composés et/ou méthodes augmentant le transport d'oxygène.
- Stéroïdes anabolisants exogènes et endogènes.
- Composés et/ou méthodes augmentant la croissance.
- Technologies génétiques et cellulaires appliquées au dopage.
- Divers projets liés à la Liste des substances interdites.

Trente-quatre nouveaux projets de recherche, impliquant des chercheurs de 21 pays, ont été présentés à l'AMA en avril pour financement. Tous les projets ont été soumis à une procédure d'étude scientifique par un groupe d'experts indépendants en juillet et en août, ainsi qu'à une analyse éthique en septembre.

En septembre, le Comité exécutif de l'AMA, se basant sur les recommandations du Comité " Santé, médecine et recherche " de l'Agence, a approuvé neuf projets et décidé de les soutenir financièrement à hauteur de 1 million US\$ au total.

Le travail a également continué en 2003 au niveau des projets déjà financés par l'AMA. Environ 2,1 millions US\$ ont été distribués pour la poursuite de projets de recherche approuvés en 2001, 2002 et 2003. Depuis 2001, l'AMA s'est engagée à fournir plus de 10 millions US\$ à différents projets de recherche et a déjà versé près de 4,5 millions de cette somme.

Les projets de recherche financés par l'Agence ont déjà abouti à des résultats significatifs. Par exemple, cinq groupes de recherche ayant reçu collectivement 1 million US\$ de l'AMA ont développé des méthodes de détection de l'hormone de croissance recombinante quand celle-ci est utilisée pour améliorer la performance sportive. Ces groupes ont travaillé en 2003 à la finalisation d'un test permettant de détecter l'hormone de croissance exogène, c'est-à-dire autre que celle produite de façon naturelle par le corps.

Par ailleurs, des avancées significatives ont été réalisées dans la recherche sur le dopage sanguin, y compris les transporteurs d'oxygène basés sur l'hémoglobine et les transfusions sanguines par lesquelles un sportif reçoit du sang compatible d'un donneur juste avant une compétition. La finalisation de méthodes de détection pour ces types de dopage sanguin est en bonne voie, et leur mise en place est prévue dans un futur proche.

La Liste des interdictions

Comme requis par le Code, la responsabilité de préparer et de publier la Liste des substances et méthodes interdites a été transférée en 2003 du Comité international olympique (CIO) à l'AMA. Selon le Code, "l'AMA publiera aussi souvent que nécessaire, et au moins tous les ans, la Liste des interdictions en tant que standard international". La Liste 2004 a ainsi été publiée le 30 septembre 2003, pour entrer en vigueur le 1er janvier 2004.

Depuis 2004, une substance ou une méthode doit remplir deux des trois critères suivants pour pouvoir être incluse dans la Liste:

- Elle a le potentiel d'améliorer la performance sportive.
- Elle présente un risque réel ou potentiel pour la santé de l'athlète.
- Elle est contraire à l'esprit sportif.

Sur la base de ces critères, et suite aux recommandations du sous-comité de la Liste et du Comité " Santé, médecine et recherche " de l'AMA, la nouvelle Liste des interdictions comprend plusieurs changements importants. Pour la première fois, la Liste

interdit les glucocorticoïdes et les cannabinoïdes en compétition dans tous les sports, et non plus seulement dans certains d'entre eux. Elle comprend également pour la première fois une catégorie de "substances spécifiques", particulièrement susceptibles d'entraîner une violation non intentionnelle des règlements antidopage. Par ailleurs, deux produits interdits depuis longtemps, la caféine et la pseudoéphédrine, ont été retirés de la Liste.

Un autre changement important dans la Liste 2004 tient à l'introduction d'un programme de surveillance de certaines substances. Les laboratoires accrédités rapporteront périodiquement à l'AMA la présence de ces substances dans des échantillons, mais les sportifs concernés ne seront pas sanctionnés.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Le Code mondial antidopage est destiné à harmoniser les règles dans tous les sports et dans tous les pays, et une partie importante de cet objectif est liée à l'établissement d'un standard pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

Une AUT doit permettre à un sportif qui doit prendre une substance interdite pour des raisons médicales de le faire grâce à une procédure d'autorisation. Avant l'entrée en vigueur du Code, la procédure à suivre pour obtenir une AUT variait beaucoup suivant les sports. Le standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, entré en vigueur le 1er janvier 2004 avec le Code, stipule que toutes les Fédérations internationales et organisations nationales antidopage doivent désormais avoir un processus en place qui permette aux athlètes de demander une AUT sur la base d'un dossier médical documenté.

L'AMA a créé ce standard, et son rôle dans ce processus sera double. L'Agence surveillera les autorisations et pourra, de sa propre initiative, revoir une AUT accordée par une Fédération ou une organisation nationale antidopage. Les sportifs à qui une AUT a été refusée pourront faire appel de cette décision devant l'AMA, qui, si elle détermine que ce refus n'est pas conforme au standard international, pourra renverser la décision.

Accréditation des laboratoires et standard pour les laboratoires

L'AMA a mis en place en 2003 des procédures pour deux nouvelles responsabilités qui lui incombent conformément au Code, dans le domaine lié aux laboratoires analysant les échantillons. Dès 2004, l'AMA prendra le relais du CIO pour l'accréditation des laboratoires antidopage dans le monde entier. A la fin de l'année 2003, 31 laboratoires étaient accrédités pour l'analyse des échantillons. L'Agence estime probable que plusieurs autres laboratoires seront accrédités au cours des prochaines années pour répondre aux besoins régionaux.

Par ailleurs, l'AMA a publié un standard international pour les laboratoires, qui comprend, entre autres directives, des valeurs minimales de performance exigées pour la détection de substances interdites. L'AMA utilisera ce standard pour évaluer les performances des laboratoires et non seulement pour accréditer de nouveaux laboratoires, mais aussi pour réaccréditer les laboratoires existants. ■

L'esprit du sport

Le Code est le gardien de la noblesse des compétitions. Ses principes proviennent de notre sens commun de la justice, et son application requiert l'engagement de tous les partenaires dans la coopération, l'équité et l'harmonisation internationale.

Contrôles

hors compétition

Une collaboration pour mettre en place le Code

Le programme de contrôles du dopage de l'AMA est l'un des éléments clés de la promotion et de la coordination de la lutte contre le dopage dans le sport au niveau international, ainsi qu'un élément important du programme de contrôles requis par le Code mondial antidopage. A travers un programme de contrôles hors compétition et sans annonce préalable, l'AMA vise à protéger l'esprit du sport et le droit des sportifs de concourir dans un environnement sans dopage, où qu'ils se trouvent.

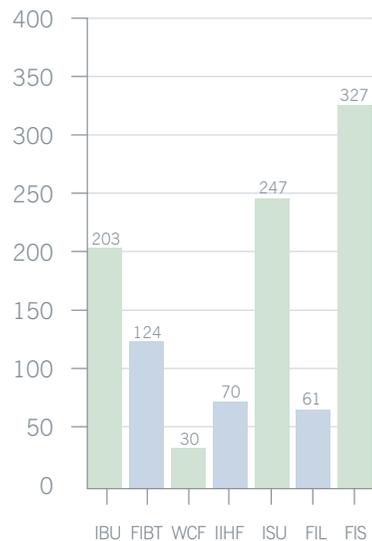
Tous les contrôles coordonnés par l'AMA sont réalisés hors compétition et en conformité avec les règles et règlements de la Fédération internationale concernée, qui est responsable de la gestion des résultats. Le programme de l'AMA complète les programmes existants en fournissant une planification et une répartition indépendantes des contrôles, ainsi qu'un processus indépendant de prélèvement des échantillons.

2003 a été une année de transition pour le programme, passé d'une gestion partielle à l'externe à une gestion complète à l'interne à partir du 1er janvier 2004. Le Drug Free Sport Consortium (DFSC) a coordonné le service de prélèvement des échantillons en 2003, et l'AMA s'est occupée de mandater les laboratoires. En 2004, tous les éléments du programme seront gérés depuis le bureau principal de l'AMA.

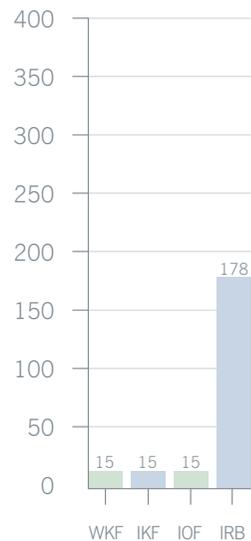
Faits et chiffres clés 2003

- L'AMA a réalisé 5004 contrôles hors compétition auprès de sportifs de 101 nationalités et dans 57 pays. Ces contrôles ont touché 26 Fédérations internationales olympiques de sports d'été, 7 Fédérations internationales olympiques de sports d'hiver et 4 Fédérations reconnues par le Comité international olympique (CIO).
- L'AMA a étendu son programme de contrôles sanguins en 2003. Des contrôles sanguins/de l'EPO ont été réalisés pour la Fédération internationale de ski (FIS), l'Union internationale de biathlon (IBU), l'Union internationale de patinage (ISU), la Fédération internationale de natation (FINA), l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF), la Fédération internationale de canoë (ICF), l'Union cycliste internationale (UCI), la Fédération internationale des sociétés d'aviron (FISA) et l'Union internationale de triathlon (ITU). 759 échantillons de sang ont été prélevés, dont certains ont débouché sur une analyse urinaire pour détecter la présence d'EPO. De plus, 132 analyses urinaires directes ont été réalisées pour la détection de l'EPO.
- Les Fédérations internationales de voile (ISAF) et d'aviron (FISA) ont demandé à l'AMA de réaliser des contrôles supplémentaires en 2003. L'AMA a également réalisé 125 contrôles pour le compte de "l'International Rugby Board" avant la Coupe du monde de rugby, sur une base payante permettant à l'Agence de rentrer dans ses frais.
- Des informations actualisées sur la localisation des sportifs étant cruciales pour l'efficacité d'un programme de contrôles inopinés, l'AMA a continué d'assister des Fédérations internationales dans le développement d'un système leur permettant de collecter ces informations. En outre, l'AMA a tenu, les 27 et 28 octobre 2003, un colloque d'experts pour débattre des protocoles de contrôle du dopage hors compétition. Une trentaine de représentants de Fédérations internationales, d'agences nationales antidopage, de comités nationaux olympiques, de laboratoires et de l'AMA ont participé à cette rencontre, mise sur pied par l'Agence antidopage des États-Unis (USADA) avec le soutien financier du Comité olympique des États-Unis. Parmi les thèmes abordés figuraient notamment l'examen des éléments requis pour établir une infraction aux règles antidopage en cas d'absence d'informations sur la localisation du sportif et de non-présentation de l'athlète aux contrôles hors compétition, (Suite en page 19)

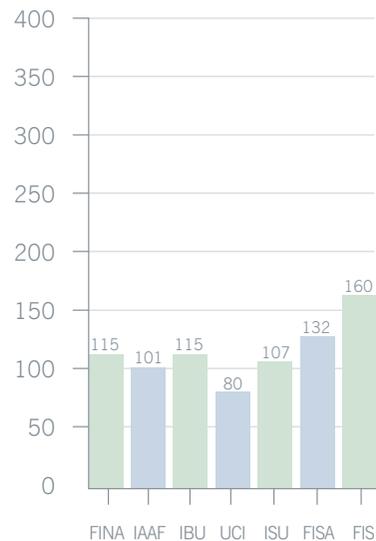
2003 - Contrôles hors compétition: Fédérations olympiques d'hiver



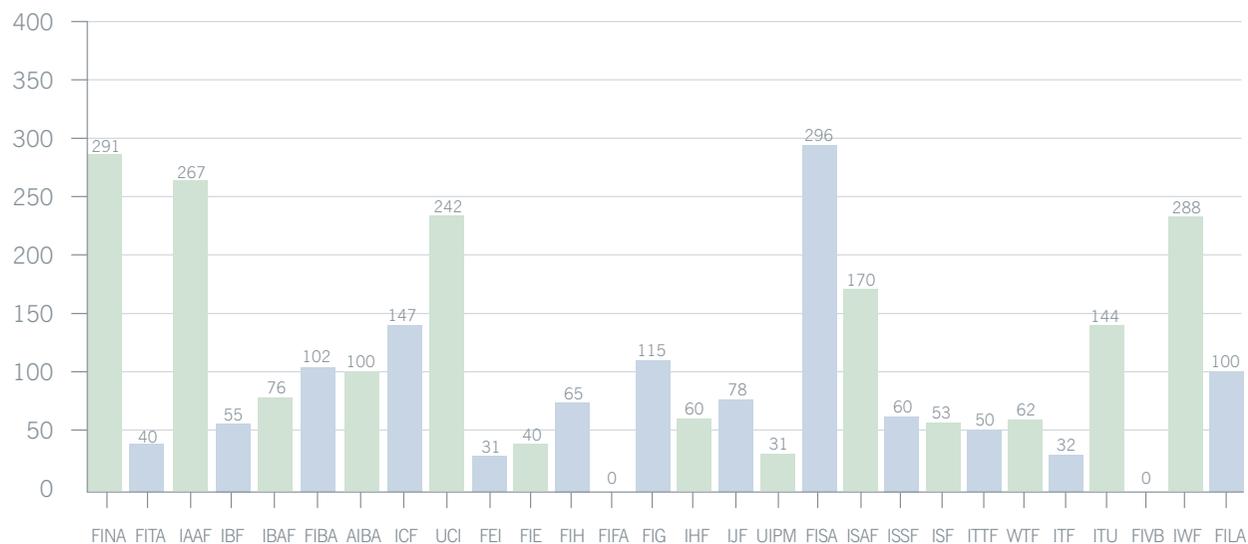
2003 - Contrôles hors compétition: Fédérations internationales reconnues



2003 - Contrôles sanguins/de l'EPO



2003 - Contrôles hors compétition: Fédérations olympiques d'été



Fédérations d'été

- AIBA Association Internationale de Boxe Amateur
- FEI Fédération Équestre Internationale
- FIBA Fédération Internationale de Basketball
- FIE Fédération Internationale d'Escrime
- FIFA Fédération Internationale de Football Association
- FIG Fédération Internationale de Gymnastique
- FIH Fédération Internationale de Hockey
- FILA Fédération Internationale des Luites Associées
- FINA Fédération Internationale de Natation
- FISA Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron
- FITA Fédération Internationale de Tir à l'Arc
- FIVB Fédération Internationale de Volleyball
- IAAF Association Int'le des Fédérations d'Athlétisme
- IBAF Fédération Internationale de Baseball
- IBF Fédération Internationale de Badminton
- ICF Fédération Internationale de Canoë
- IHF Fédération Internationale de Handball
- IJF Fédération Internationale de Judo
- ISAF Fédération Internationale de Voile
- ISF Fédération Internationale de Softball
- ISSF Fédération Internationale de Tir
- ITF Fédération Internationale de Tennis
- ITTF Fédération Internationale de Tennis de Table
- ITU Union Internationale de Triathlon
- IWF Fédération Internationale d'Haltérophilie
- UCI Union Cycliste Internationale
- UIPM Union Internationale de Pentathlon Moderne
- WTF Fédération Mondiale de Taekwondo

Fédérations d'hiver

- FIBT Fédération Int'le de Bobsleigh et Tobogganing
- FIL Fédération Internationale de Luge
- FIS Fédération Internationale de Ski
- IBU Union Internationale de Biathlon
- IIHF Fédération Internationale de Hockey sur Glace
- ISU Union Internationale de Patinage
- WCF Fédération Mondiale de Curling

Fédérations reconnues

- IKF Fédération internationale de korfbal
- IOF Fédération internationale de course d'orientation
- IRB International Rugby Board
- WKF Fédération mondiale de karaté

ADAMS

ainsi que les protocoles décrits dans les Standards internationaux de contrôle de l'AMA.

- Grâce à l'apport précieux de nombreux partenaires, l'AMA a créé des formulaires standard de contrôle du dopage et des documents permettant d'aider les sportifs et les personnes impliquées dans les contrôles.
- L'AMA a continué de recourir aux services professionnels des laboratoires accrédités par le CIO et par elle-même pour l'analyse des échantillons. L'AMA a travaillé avec 26 laboratoires en 2003.
- Le programme de l'AMA a consisté en 702 missions, dont 81% ont débouché sur le prélèvement de 1 à 8 échantillons.
- Le programme 2003 a débouché sur 23 résultats d'analyse anormaux et 3 refus.
- 2003 a vu le développement d'un projet conjoint CIO/AMA visant à garantir un programme de contrôles efficace avant les Jeux olympiques de 2004. Un groupe de travail a été créé pour coordonner ces contrôles. 

Conformément au Code mondial antidopage, l'AMA a l'obligation de coordonner les activités antidopage et de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans la mise en place du Code. A cette fin, l'AMA a développé en 2003 un système d'administration et de gestion antidopage (Anti-Doping Administration Management System - ADAMS).

Avec le précieux soutien de ses partenaires, l'AMA a créé un système basé sur Internet, consistant en trois modules principaux qui comprennent la gestion des informations sur la localisation des sportifs, un centre d'information et une banque de données des contrôles.

La première composante a été conçue pour aider toutes les parties prenantes à collecter et à partager les informations sur la localisation des sportifs. Le Code stipule que tous les sportifs faisant partie d'un groupe d'athlètes soumis aux contrôles doivent fournir des informations précises et actualisées. ADAMS leur permettra, ainsi qu'aux organisations antidopage (OAD), d'actualiser les informations sur Internet. De plus, le système vise à éviter que les sportifs aient à soumettre les informations sur leur localisation à plus d'une organisation. L'AMA a également l'obligation de partager ces informations avec tous les partenaires concernés, une tâche qu'ADAMS l'aidera à accomplir.

Système d'administration et de gestion antidopage

Le centre d'information sera un centre où seront réunies toutes les informations en matière d'antidopage, notamment les contrôles réalisés et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) accordées. Le centre d'information est un mécanisme visant à garantir que toutes les initiatives antidopage soient menées de manière transparente. Le Code exige des organisations antidopage qu'elles transmettent leurs informations à l'AMA dans un but de coordination, mais aussi pour permettre à l'AMA de superviser les activités antidopage telles que la délivrance des AUT et la gestion des résultats d'analyse anormaux.

Certains partenaires étant en phase de développement de programmes efficaces de contrôles, l'AMA a pour mandat de les aider dans ce développement. La banque de données des contrôles fournira aux organisations antidopage un mécanisme essentiel pour coordonner leurs programmes. La banque de données permettra de planifier, de coordonner et de répartir les contrôles, ainsi que d'aider les fédérations dans la gestion des résultats.

Le délai prévu pour la mise en place du système ADAMS est le début de l'année 2005. En utilisant un système basé sur Internet, l'AMA sera en position d'offrir ADAMS aux utilisateurs en anglais et en français. 

2003

Rapport opérationnel

Au cours de sa réunion de novembre 2002, le Comité exécutif de l'AMA a décidé qu'à compter du 1er janvier 2004, l'AMA produirait ses états financiers en conformité avec les Normes internationales de présentation des comptes (IFRS).

Les normes comptables internationales de l'IFRS exigent une présentation fidèle par opposition au droit suisse (Principes de comptabilité générale –en vertu desquels l'Agence fonctionnait jusqu'alors), qui exige des états financiers annuels préparés conformément au principe de présentation des comptes d'une manière telle qu'ils offrent l'image la plus fiable de l'état financier et de l'état des recettes de l'entité dont les comptes sont vérifiés. Comme les méthodes de comptabilité suisses sont plus souples que celles de l'IFRS, l'AMA, en tant que fondation suisse, ne manque pas de satisfaire à toutes les conditions comptables suisses.

En 2003, l'administration de l'AMA a mis en place les conditions qui permettront de produire des états financiers propres à satisfaire l'IFRS et qui, en outre, serviront de base de comparaison requise pour les états financiers IFRS 2004. Par ailleurs, à la suite de la décision du Comité exécutif du 7 juin 2003, la devise de référence des comptes de l'AMA est passée du franc suisse au dollar américain. Ce changement prend en compte le statut international de l'AMA, et, comme ses recettes sont majoritairement versées en dollars, permettra à l'AMA de mieux gérer les variations des taux de change.

Le passage aux normes de l'IFRS a eu un effet sur la présentation des états financiers et, de manière significative, sur la méthode comptable suivie par l'AMA en relation avec le financement de la recherche. Lors des années précédentes, les comptes faisaient état d'une provision pour la recherche créée sur trois ans pour refléter les engagements de l'AMA dans ce secteur. L'IFRS demande que soit reclassée dans la rubrique pertes et profits de 2003 la provision totale de 4,7 millions US\$.

Alors que les engagements en faveur de la recherche n'apparaissent plus comme une provision dans les états financiers, du point de vue de la gestion, le même montant de financement demeure requis et a été réservé pour la recherche. Au 31 décembre 2003, 3 millions US\$ étaient engagés par contrats signés, et 3,4 millions US\$ sont réservés pour des projets approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA mais non encore signés. Ces projets se composent de nouvelles bourses et du renouvellement sur une base annuelle de projets d'une durée de 2 à 4 ans.

En 2003, l'AMA a reçu environ 75% de ses recettes budgétées. Le paiement en retard des contributions gouvernementales a entraîné une réduction d'activités de mai à juillet et le report de tous les paiements des nouvelles bourses de recherche à la fin novembre. Ces difficultés ont été à l'origine d'une série de décisions prises par le Conseil de fondation de l'AMA, parmi lesquelles certains amendements aux statuts de l'AMA relatifs au non-paiement des contributions par les gouvernements.

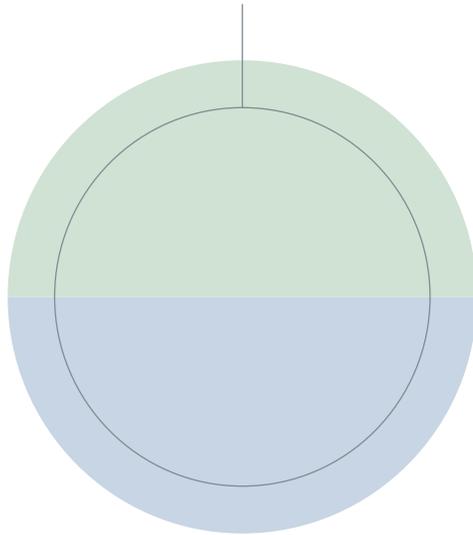
En 2003, l'AMA a reçu le paiement en retard de contributions pour l'année 2002. Ce montant de 3,2 millions US\$ a été réservé pour reconstituer le capital initial de l'AMA, qui s'est réduit du fait des dépenses excessives par rapport aux recettes à laquelle l'Agence a dû faire face à la fin de 2002.

Les disponibilités en banque à la fin de 2003 s'élevaient à 10,6 millions US\$. L'AMA a réservé un montant total de 6,4 millions US\$ pour le paiement des projets de recherche en cours et de nouveaux projets. Le reliquat de 4,2 millions a principalement permis de reconstituer le capital initial de 4 millions US\$ (5 millions de francs suisses).

Le dépassement des recettes par rapport aux dépenses en 2003, qui s'élève à 10,5 millions, est correct du point de vue comptable, mais surévalué par le transfert de la provision de 4,7 millions pour la recherche. Du point de vue de la gestion, cet excès des recettes sur les dépenses s'élève à 5,8 millions US\$ pour l'année, avec 1,7 million US\$ réservé aux nouveaux engagements pour la recherche approuvés par le Conseil en 2003 et environ 3,5 millions US\$ alloués à la reconstitution du capital, cette somme étant en grande partie constituée par les contributions de 2002 reçues en 2003, comme précisé plus haut. 

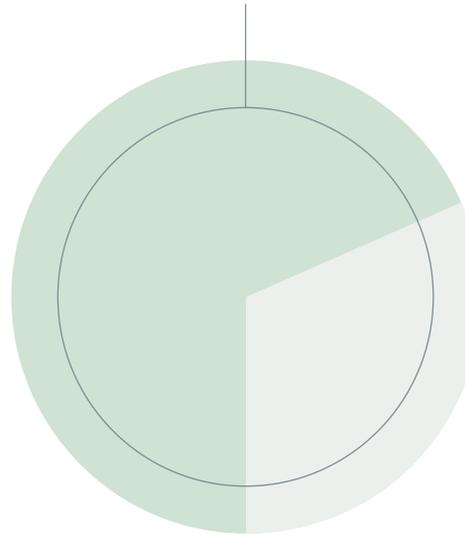
Olivier Niggli
Directeur financier

Budget 2003: 20,235,000 (USD)



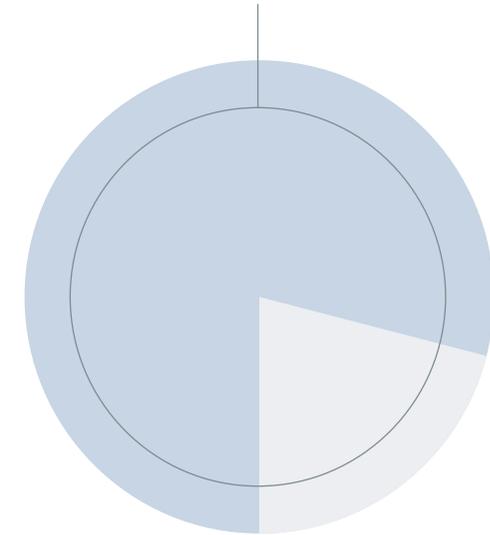
- Contribution du CIO: 10,117,500 (USD)
- Contribution du secteur public: 10,117,500 (USD)

Contributions du CIO au 31/12/2003*



- Contributions versées: 6,831,293 (USD)
- Solde dû: 3,286,207 (USD)

Contributions du secteur public au 31/12/2003

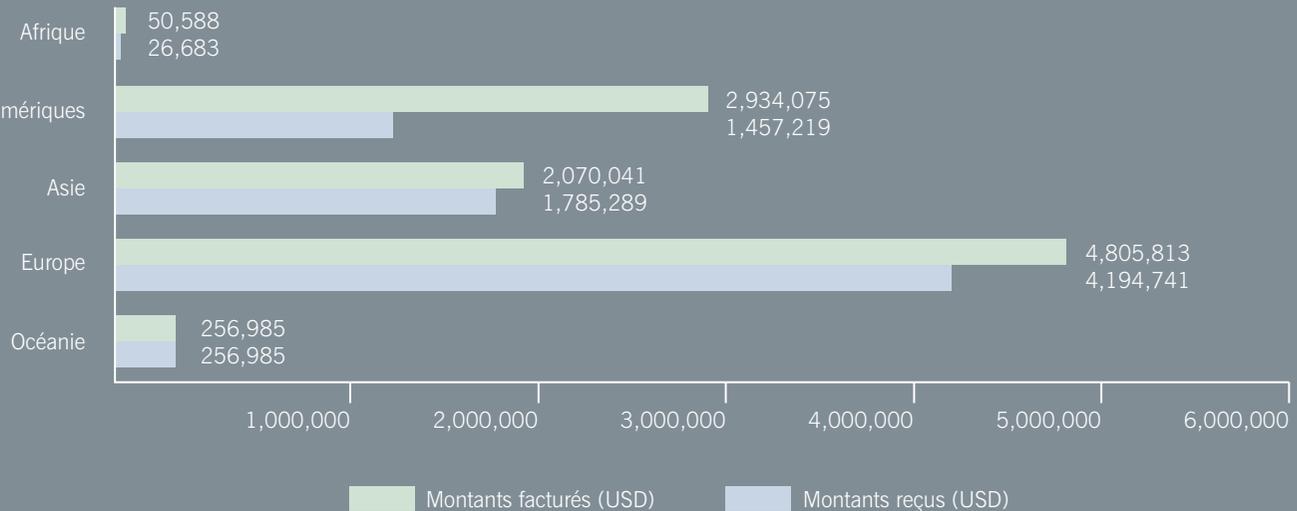


- Contributions versées: 7,978,873 (USD)
- Solde dû: 2,138,627 (USD)

* Le CIO verse dollar pour dollar l'équivalent de toute contribution du secteur public.
La différence entre les contributions du CIO et du secteur public à la fin de 2003 a été versée par le CIO en 2004.

Contributions du secteur public:
montants facturés et montants
reçus au 31 décembre 2003
pour l'année budgétaire 2003.

Contributions financières



Finances



Rapport de l'organe de révision au Conseil
de fondation de l'Agence Mondiale Antidopage
Lausanne

Pricewaterhouse Coopers SA

Avenue C.F. Ramuz 45

Case postale 1172

1001 Lausanne

Tel: +41 (21) 711 81 11

Fax: +41 (21) 711 81 15

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 41 de l'acte de fondation, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de l'Agence Mondiale Antidopage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Pricewaterhouse Coopers SA

F. Roth

M. Imhof

Lausanne, le 17 mai 2004

Bilan au 31 décembre 2003 et 2002

(en francs suisses avec montants 2003 en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2a)

	Notes	2003 USD	2002 USD	2003 CHF	2002 CHF
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	10,652,788	5,489,029	13,294,356	7,607,245
Débiteurs	5	921,098	389,885	1,149,503	540,340
Autres actifs circulants	6	1,715,330	321,189	2,140,680	445,136
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	7	581,279	896,390	725,419	1,242,306
Total actifs		<u>13,870,495</u>	<u>7,096,493</u>	<u>17,309,958</u>	<u>9,835,027</u>
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		385,824	3,165	481,497	4,386
Avances et charges à payer	8	2,000,072	1,854,054	2,496,030	2,569,532
Engagements à long terme					
Fonds de recherche	13	-	4,700,375	-	6,514,249
Total passifs		<u>2,385,896</u>	<u>6,557,594</u>	<u>2,977,527</u>	<u>9,088,167</u>
Fonds propres					
Capital de fondation		3,607,764	3,607,764	5,000,000	5,000,000
Différences de conversion cumulées		398,736	-	(603,659)	-
Excédent de dépenses sur revenus reporté		(3,068,865)	(144,886)	(4,253,140)	(200,797)
Excédent de revenus sur dépenses (dépenses sur revenus) de l'exercice		10,546,964	(2,923,979)	14,189,230	(4,052,343)
Total des fonds propres		<u>11,484,599</u>	<u>538,899</u>	<u>14,332,431</u>	<u>746,860</u>
Total passifs et fonds propres		<u>13,870,495</u>	<u>7,096,493</u>	<u>17,309,958</u>	<u>9,835,027</u>

Etats des activités pour les exercices se terminant au 31 décembre 2003 et 2002

(en francs suisses avec montants 2003 en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2a)

	Notes	2003 USD	2002 USD	2003 CHF	2002 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	9	18,040,167	12,511,140	24,270,122	17,339,189
Subventions	10	1,032,852	1,828,011	1,389,535	2,533,440
Subventions pour projets		96,957	539,991	130,440	748,374
Autres	11	164,242	64,061	220,960	88,782
Total revenus		<u>19,334,218</u>	<u>14,943,203</u>	<u>26,011,057</u>	<u>20,709,785</u>
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	12	4,259,649	2,524,269	5,730,668	3,498,384
Frais de voyage et de logement		1,331,740	3,508,199	1,791,640	4,862,013
Information et Communications		385,688	657,005	518,881	910,541
Contributions à d'autres institutions (IADA)		4,990	290,459	6,713	402,548
Frais de tests		3,060,416	3,914,594	4,117,294	5,425,235
Frais d'accréditation		333,446	-	448,598	-
Subventions de projets de recherche		(3,526,215)	2,494,108	(4,743,951)	3,456,586
Frais de développement informatique	13	62,529	-	84,123	-
Frais de consultant sur projet		717,796	952,986	965,678	1,320,744
Frais administratifs		2,768,836	1,972,376	3,725,020	2,733,516
Amortissements		393,786	389,823	529,775	540,256
Total dépenses opérationnelles		<u>9,792,661</u>	<u>16,703,819</u>	<u>13,174,439</u>	<u>23,149,823</u>
Excédent de revenus (dépenses) avant produits et charges financiers		9,541,557	(1,760,616)	12,836,618	(2,440,038)
Produits financiers (charges)					
Intérêts		97,026	115,168	130,533	159,612
Frais bancaires		(10,306)	(10,390)	(13,865)	(14,400)
Gains (pertes) nets de change		918,687	(1,268,141)	1,235,944	(1,757,517)
Total produits financiers (charges), net		1,005,407	(1,163,363)	1,352,612	(1,612,305)
Excédent de revenus sur dépenses (dépenses sur revenus) de l'exercice		<u>10,546,964</u>	<u>(2,923,979)</u>	<u>14,189,230</u>	<u>(4,052,343)</u>

Les notes 1 à 15 sont partie intégrante des états financiers

Tableau de financement pour les exercices se terminant au 31 décembre 2003 et 2002
(en francs suisses avec montants 2003 en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2a)

	2003 USD	2002 USD	2003 CHF	2002 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent de revenus sur dépenses (dépenses sur revenus) de l'exercice	10,546,964	(2,923,979)	14,189,230	(4,052,343)
Allocation à la provision pour débiteurs douteux	37,483	-	50,428	-
Subventions de projets de recherche	(4,700,375)	37,214	(6,323,593)	51,576
Gains (pertes) de change sur le fonds de recherche	-	(629,430)	-	(872,327)
Amortissements des actifs immobilisés	393,786	389,823	529,775	540,256
Intérêts reçus	(97,026)	(115,168)	(130,533)	(159,612)
Variations des:				
Débiteurs	(568,696)	(265,989)	(765,088)	(368,634)
Autres actifs circulants	(1,394,141)	38,119	(1,875,591)	52,828
Créanciers	382,659	(317,025)	514,806	(439,364)
Avances et charges à payer	146,017	1,049,159	196,443	1,454,029
Liquidités nettes générées par (utilisées pour) les activités opérationnelles	4,746,671	(2,737,276)	6,385,877	(3,793,591)
Activités d'investissement				
Dépôts	-	(6,029)	-	(8,355)
Intérêts reçus	97,026	115,168	130,533	159,612
Acquisition d'immobilisations corporelles	(78,675)	(1,196,472)	(105,844)	(1,658,190)
Vente d'immobilisations corporelles	-	13,010	-	18,028
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	18,351	(1,074,323)	24,689	(1,488,905)
Activités de financement				
Capital de fondation reçu	-	-	-	-
Liquidités nettes générées par les activités de financement	-	-	-	-
Augmentation (diminution) des liquidités	4,765,022	(3,811,599)	6,410,566	(5,282,496)
Effets des modifications de cours de change	398,737	-	(723,455)	-
Liquidités au début de l'exercice	5,489,029	9,300,628	7,607,245	12,889,741
Liquidités à la fin de l'exercice	10,652,788	5,489,029	13,294,356	7,607,245

Etat du mouvement des fonds pour les exercices se terminant aux 31 décembre 2003 et 2002
(en francs suisses avec montants 2003 en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2a)

	USD	USD	USD	USD
	Capital de fondation	Excédent de dépenses sur revenu reporté	Différences de conversion cumulées	Total
Solde au 1 janvier 2002	3,607,764	(144,886)	-	3,462,878
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	(2,923,979)	-	(2,923,979)
Solde au 31 décembre 2002 et 1 janvier 2003	3,607,764	(3,068,865)	-	538,899
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	10,546,964	-	10,546,964
Mouvement de change	-	-	398,736	398,736
Solde au 31 décembre 2003	3,607,764	7,478,099	398,736	11,484,599
	CHF	CHF	CHF	CHF
	Capital de fondation	Excédent de dépenses sur revenu reporté	Différences de conversion cumulées	Total
Solde au 1 janvier 2002	5,000,000	(200,797)	-	4,799,203
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	(4,052,343)	-	(4,052,343)
Solde au 31 décembre 2002 et 1 janvier 2003	5,000,000	(4,253,140)	-	746,860
Excédent de revenus sur dépenses pour l'exercice	-	14,189,230	-	14,189,230
Mouvement de change	-	-	(603,659)	(603,659)
Solde au 31 décembre 2003	5,000,000	9,936,090	(603,659)	14,332,431

Les notes 1 à 15 sont partie intégrante des états financiers

Annexe aux états financiers 2003 et 2002

1. Activité

L'Agence Mondiale Antidopage (AMA), domiciliée à Lausanne, Suisse, est une Fondation à but non lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et est régie par les règles du Code Civil Suisse. Le 2 juin 2002, le siège principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, selon décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn (Estonie). Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale.

Cependant l'AMA reste une Fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, gouvernements, collectivités publiques (ci-après "autorités publiques") et autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique (CIO), les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les athlètes.

Dès le 1er janvier 2002, le Mouvement Olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent à part égale au financement de l'AMA. Auparavant, le Mouvement Olympique contribuait exclusivement au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

A. Base de présentation

Ces états financiers seront approuvés par le Conseil de Fondation de l'AMA le 21 juin 2004 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation.

Les comptes de l'AMA sont établis en accord avec le droit suisse.

Le dollar US a été adopté comme monnaie de référence en 2003 pour refléter le fait que la majeure partie des activités (les encaissements et les dépenses) est réalisée en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse pour satisfaire les exigences légales suisses. Les actifs et passifs sont convertis du dollar US au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Les fonds propres sont tenus au taux historique (en dollar US et en franc suisse). L'état des activités est converti au taux moyen de l'année. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti au taux moyen de l'année. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les chiffres en dollar US sont inclus à titre d'information complémentaire. Les montants en dollar US présentés ressortent des comptes tels qu'audités pour la première fois en 2003. Les chiffres en dollar US des années précédentes ne sont pas audités. Le taux de change prévalant en fin d'année 2002 a été utilisé dans le cadre de la présentation des montants en dollars US pour cette période.

B. Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés dans l'état des activités. Les éléments non-monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C. Liquidités

Pour l'établissement du tableau de financement, les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance inférieure à trois mois.

D. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit:

Matériel et logiciels informatiques	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans

E. Leasing

La location de matériel et de logiciels informatiques pour lesquelles les avantages et risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à la Fondation sont classifiés comme leasing financiers. Les leasing financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou à la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les leasing pour lesquels une part importante des avantages et risques inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classifiés comme leasing opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a à l'heure actuelle aucun leasing financier.

F. Reconnaissance des revenus

Contributions annuelles: Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et le Mouvement Olympique sont reconnues comme revenu dans la période pour laquelle elles sont dues.

Subventions pour projet: Les subventions pour projet accordées pour un projet spécifique sont reconnues comme revenus en fonction de l'avancement du projet. L'avancement du projet correspond au pourcentage total des coûts engendrés à ce jour par rapport aux coûts totaux estimés pour chaque projet. Les coûts relatifs aux projets sont reconnus lorsque encourus. Lorsque le coût total d'un projet spécifique excédera probablement le montant total des donations accordées pour ce projet, la perte

attendue est reconnue comme charge immédiatement.

Revenus financiers: Les intérêts créanciers sont reconnus sur la base de leur rendement effectif.

Subventions: Les subventions sont reconnues comme revenu pour autant qu'il y ait une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions y relatives.

G. Impôts sur le bénéfice

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur le bénéfice.

H. Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets spécifiques et payées par l'AMA annuellement. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont reconnues comme charge sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est dû et selon les termes du contrat.

3. Gestion du risque financier

A. Facteurs de risque financier

De par ses activités internationales, l'AMA est exposée aux risques financiers suivants; les effets de variations de taux de change et de taux d'intérêts.

Risque de change: L'AMA est exposée au risque de change principalement parce que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US et en Euro, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et dollars canadiens. Au 31 décembre 2003, l'AMA n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques. Par contre, elle a utilisé des dépôts bancaires en dollars US, francs suisses et Euro pour réduire partiellement l'exposition au risque.

Risque de taux d'intérêts: L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêts par l'impact de variation de taux sur les actifs portant intérêts. Au 31 décembre 2003, le seul actif portant intérêt à l'AMA sont les liquidités. Pour éviter des pertes de capital, seuls des investissements en dépôt à terme sont réalisés.

Risque de liquidité: L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

Risque de crédit: La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont reconnues dans l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. Les liquidités sont placées auprès d'importantes banques.

B. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2003, la juste valeur des liquidités, des débiteurs et autres actifs circulants ainsi que des créanciers et charges à payer n'était pas significativement différente de leur valeur comptable en raison de leur échéance proche de la date du bilan.

4. Liquidités

	2003 USD	2002 USD	2003 CHF	2002 CHF
Liquidités en espèces	3,522,852	1,184,046	4,396,412	1,640,968
Dépôts bancaires				
en dollars US	4,861,000	2,950,000	6,066,381	4,088,405
en Euros	1,957,650	1,101,064	2,443,088	1,525,965
en dollars canadiens	311,286	253,919	388,475	351,907
Total liquidités	10,652,788	5,489,029	13,294,356	7,607,245

Les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses, canadiennes et japonaises soumises au taux d'intérêts actuels sur des dépôts à terme et comptes courants.

5. Débiteurs

Débiteur QST	398,316	161,620	497,086	223,989
Débiteur GST	348,883	143,866	435,396	199,384
Impôt anticipé à récupérer	70,094	35,902	87,475	49,756
Autres débiteurs	96,302	17,044	120,182	23,620
Débiteur en litige	23,195	-	28,947	-
Garantie de loyer	21,791	31,453	27,195	43,591
Provision pour débiteurs douteux	(37,483)	-	(46,778)	-
Total débiteurs	921,098	389,885	1,149,503	540,340

6. Autres actifs circulants

Revenu différé	-	28,556	-	39,576
Charges payées d'avance	546,112	292,633	681,531	405,560
Subventions de recherche payées d'avance 2001	398,733	-	497,607	-
Subventions de recherche payées d'avance 2002	519,083	-	647,800	-
Subventions de recherche payées d'avance 2003	251,402	-	313,742	-
Total autres actifs circulants	1,715,330	321,189	2,140,680	445,136

Annexe aux états financiers 2003 et 2002

Matériel et logiciels informatiques, matériel de bureau

	Matériel et logiciels informatiques		Matériel de bureau		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice clos le 31 décembre 2002						
Valeur comptable nette à l'ouverture	41,027	66,874	32,853	53,551	73,880	120,426
Acquisitions	272,433	367,551	939,899	1,294,586	1,212,333	1,662,136
Amortissements	(142,623)	(197,662)	(247,200)	(342,594)	(389,823)	(540,256)
Valeur comptable nette à la clôture	170,837	236,763	725,552	1,005,543	896,390	1,242,306
Au 31 décembre 2002						
Coût	313,461	434,425	972,752	1,348,137	1,286,213	1,782,562
Amortissements cumulés	(142,623)	(197,662)	(247,200)	(342,594)	(389,823)	(540,256)
Valeur comptable nette	170,838	236,763	725,552	1,005,543	896,390	1,242,306
Exercice clos le 31 décembre 2003						
Valeur comptable nette à l'ouverture	170,838	236,763	725,552	1,005,543	896,390	1,242,306
Acquisitions	18,219	22,737	60,456	75,447	78,675	98,184
Amortissements	(127,019)	(170,884)	(266,767)	(358,891)	(393,786)	(529,775)
Différences de change	-	(11,195)	-	(74,101)	-	(85,296)
Valeur comptable nette	62,038	77,421	519,241	647,998	581,279	725,419
Au 31 décembre 2003						
Coût	331,680	457,162	1,033,208	1,423,584	1,364,888	1,880,746
Amortissements	(269,642)	(368,546)	(513,967)	(701,485)	(783,609)	(1,070,031)
Différences de change	-	(11,195)	-	(74,101)	-	(85,296)
Valeur comptable nette	62,038	77,421	519,241	647,998	581,279	725,419

8. Avances et charges à payer

	2003 USD	2002 USD	2003 CHF	2002 CHF
Passifs transitoires	983,617	1,854,054	1,227,524	2,569,532
Charges de laboratoire à payer	283,250	-	353,487	-
Subventions de projets de recherche 2001 à payer	242,000	-	302,009	-
Subventions de projets de recherche 2002 à payer	-	-	-	-
Contributions annuelles reçues en avance	491,205	-	613,009	-
Total avances et charges à payer	2,000,072	1,854,054	2,496,030	2,569,532

9. Contributions annuelles

	2003 USD	2002 USD	2003 CHF	2002 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	1,375,302	6,326,552	1,850,245	8,767,969
2002 Comité International Olympique (CIO)	1,854,699	6,184,588	2,495,197	8,571,220
2003 Autorités publiques et gouvernements	7,978,873	-	10,734,282	-
2003 Comité International Olympique (CIO)	6,831,293	-	9,190,398	-
Total contributions annuelles	18,040,167	12,511,140	24,270,122	17,339,189

10. Subventions

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements. D'un côté le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces pour un montant total de CAD 10 millions, indexés sur une durée de 10 ans et exempte l'AMA de tout impôt sur le revenu et de taxe sur la valeur ajoutée. De l'autre côté, le gouvernement du Québec accorde également CAD 5 millions, indexés sur une période de 10 ans. Les subventions sont en fait payées en une fois par une organisation, Montreal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes: l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités et ses comptes annuels audités, ses budgets et rapports d'activités et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager ou de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

Le montant total de la subvention accordée en 2003 par Montreal International à l'AMA est de CHF 1,389,535 (USD 1,032,852). En 2002, la subvention totale est de CHF 2,533,440 (USD 1,828,011) représentant le versement initial. Les versements restants sont répartis de façon égale sur 9 ans.

11. Autres revenus

CHF 186,275 (USD 138,460) ont été versés à l'AMA par la société télévisuelle norvégienne TV2 à la demande du NIF (Comité Olympique Norvégien et Confédération des Sports) suite à l'accord obtenu concernant une émission diffusée par TV2 qui affirmait à tort que des transfusions de plasma avaient eu lieu lors des

Jeux Olympiques d'hiver de Lillehammer. La somme a été versé à l'AMA pour l'assister dans sa lutte mondiale contre le dopage dans le sport comme compensation pour tous les dommages qui ont pu être causés par l'émission contre la lutte internationale contre le dopage.

CHF 34,685 (USD 25,782) ont été reçus du Comité Olympique des Etats-Unis d'Amérique (USOC) pour la participation de l'AMA à l'enquête sur la Fédération Américaine d'Athlétisme en 2002. La somme a en fait été payée par l'USOC en organisant et finançant un atelier de travail de l'AMA sur les tests hors compétition.

12. Frais de personnel

	2003 USD	2002 USD	2003 CHF	2002 CHF
Salaires	2,194,040	1,508,752	2,951,725	2,090,980
Charges sociales et autres avantages salariaux	1,884,995	779,594	2,535,956	1,080,438
Contribution au plan à primauté de prestation	71,041	43,843	95,574	60,762
Personnel temporaire	55,251	-	74,331	-
Frais de recrutement	54,322	192,080	73,082	266,204
Total frais de personnel	4,259,649	2,524,269	5,730,668	3,498,384

Le nombre de personnes employées était de 42 fin 2003 (2002: 32).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au siège de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Etant donné que l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans salaires et autres frais de personnel dans l'état des activités durant la période où ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par le biais d'une fondation financièrement indépendante. Aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de matérialité.

13. Subventions de projets de recherche

Subventions de projets de recherche prises en charge	1,174,160	2,456,895	1,579,641	3,405,010
Allocation au fond de recherche	-	2,494,108	-	3,456,586
Extourne de la provision de recherche	(4,700,375)	-	(6,323,592)	-
Subventions financées par le fond de recherche	-	(2,456,895)	-	(3,405,010)
Total des charges de subventions de projets de recherche	(3,526,215)	2,494,108	(4,743,951)	3,456,586

Dépenses effectives	2003 USD	2002 USD	2003 CHF	2002 CHF
Subventions de projets de recherche prises en charge	1,174,160	2,456,895	1,579,641	3,405,010
Paiements d'avance (mouvement)	1,169,218	-	1,572,994	-
Charges à payer (mouvement)	(242,000)	-	(325,572)	-
Total dépenses	2,101,378	2,456,895	2,827,063	3,405,010

14. Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et autres organisations, y compris le Mouvement Olympique sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de Fondation, le Président et le Comité Exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par la Fondation. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, hôtels, repas et indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique frais de voyage et de logement dans l'état des activités.

15. Engagements

Le montant des paiements futurs minimum dus liés à des leasing opérationnels non résiliables sont les suivants:

Engagements de leasing opérationnels*

Moins d'un an	1,032,434	1,110,834	1,288,446	1,532,506
Entre un an et 5 ans	1,686,588	2,220,972	2,104,811	3,064,053
Plus de 5 ans	1,623,503	2,029,378	2,026,082	2,799,730
	4,342,525	5,361,184	5,419,339	7,396,289

*Les obligations ci-dessus concernent: bureau de Montréal, bail jusqu'en février 2012; bureau de Lausanne, bail résiliable tous les 6 mois; bureau de Tokyo, bail jusqu'en avril 2004; HP Technologie, leasing jusqu'en mars 2005.

Les coûts de projet à long terme engagés mais pas encore encourus à la fin de l'année sont les suivants:

Engagements de recherche

Moins d'un an	1,833,539	-	2,288,201	-
Entre un an et 5 ans	1,187,523	-	1,481,993	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-
	3,021,062	-	3,770,194	-

Notes
